

**ASSEMBLEE NATIONALE**28 juin 2005

---

ORDONNANCE SUR DES MESURES D'URGENCE POUR L'EMPLOI - (n° 2403)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 46

présenté par  
MM. Gremetz, Bocquet  
et les membres du groupe Communistes et Républicains

-----  
**ARTICLE PREMIER**

Supprimer cet article

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à supprimer l'autorisation demandée par le Gouvernement à légiférer par ordonnances sur des sujets qui méritent un vrai débat comme la création d'un nouveau contrat de travail, le décompte des seuils d'effectifs des entreprises ou encore les conditions de retour à l'emploi des chômeurs et la question du chômage des jeunes. Sans davantage de précisions que les quelques éléments vagues, parfois ambigus, contenus dans cet article 1<sup>er</sup>, les auteurs de l'amendement ne peuvent signer un chèque en blanc à ce Gouvernement.